

## Validez les acquis professionnels avec le CQP «Agent(e) des méthodes »

### -Industrialisation Mode et Textile ou Conception Mode et Textile

#### → Pourquoi un Certificat de Qualification Professionnelle ?

Les Certificats de Qualification Professionnelle sont des “diplômes professionnels” créés et délivrés par les représentants des employeurs et des salariés d’une ou plusieurs branches professionnelles. Elaborés par des entreprises et des partenaires sociaux, leurs contenus sont centrés sur la pratique professionnelle.

Un CQP atteste officiellement que les salariés possèdent les compétences nécessaires à l’exercice de leur métier.

Le CQP Agent(e) des méthodes est reconnu par les branches suivantes :

- Textile
- Habillement

#### → A qui s’adresse le CQP «Agent(e) des méthodes”?

Salarié(e) visé(e) : personnel confirmé : un délai de 2 ans de pratique professionnelle est fixée pour procéder à l’évaluation finale.

- Agent(e) des méthodes, Agent(e) de préparation de la production, Technicien(ne) de fabrication et de méthode, methodiste industrialisation, Technicien(ne) méthodes etc...

Le CQP s’adresse aux salariés amenés, dans le cadre de leurs activités professionnelles, à déterminer et gérer (temps, gammes etc...) pour industrialiser les articles, ainsi qu’à contrôler et optimiser le process de fabrication, les produits ou outils.

#### → Une reconnaissance de quels acquis professionnels ?

##### 2 spécialités possibles :

L’agent(e) des méthodes (CQP Agent(e) des méthodes Conception Mode et Textile) travaille dans une entreprise concevant des modèles mais sans outil de production, ni de prototypage (marques/enseignes/fabricants/donneurs d’ordre) et doit être capable de :

- Chiffrer les temps et les prix
- Structurer et exploiter les données techniques
- Assurer une veille et proposer des innovations

L’agent(e) des méthodes (CQP Agent(e) des méthodes industrialisation Mode et Textile) travaille avec un fabricant ou un sous-traitant de produits textiles ou habillement avec des outils de prototypage et de production et doit être capable de :

- Chiffrer les temps et les prix
- Industrialiser les processus de fabrication
- Optimiser les processus de fabrication
- Structurer et exploiter les données techniques
- Assurer une veille et proposer des innovations

## → Comment l'obtenir ?

Le CQP "Agent(e) des méthodes" est accessible via la démarche des Parcours Modulaires Qualifiants.

Le PMQ est une démarche d'évaluation des acquis professionnels qui est mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise :

- Après la candidature, le salarié est positionné en 4 temps (1. Livret d'activité - 2. Questionnaire technique - 3. Observation en situation de travail - 4. Entretien technique final) par deux personnes : un expert métier habilité par la branche et un référent évaluateur de l'entreprise. Ce positionnement permet de déterminer ses compétences.
- Le bilan de l'évaluation établit alors les compétences acquises ou à acquérir et les éventuels besoins en formation.
- L'attribution de la certification par la branche se fait après validation des compétences acquises en totalité.

## → Quelles démarches pour mettre en œuvre le CQP ?

Contactez votre antenne pour plus de renseignements sur la mise en œuvre du CQP, notamment :

- pour connaître la liste des organismes de formation habilités et des experts évaluateurs,
- pour obtenir le référentiel professionnel que précise le périmètre visé,
- Les CQP/CQPI sont éligibles au financement du Compte Personnel de Formation, à la période de professionnalisation, au contrat de professionnalisation, au plan de formation et à la VAE.

Vous souhaitez un conseil personnalisé, contactez votre antenne territoriale.

Retrouvez les coordonnées de toutes les antennes sur le site Internet [www.opcalia.com](http://www.opcalia.com)



Le CQP « Agent(e) des méthodes conception mode et textile », sous les code/s NSF 200p, 240s, est enregistré pour une durée de 5 ans, par arrêté du 8/12/2017 et publié au JO le 21/12/2017.

Le CQP « Agent(e) des méthodes industrialisation mode et textile », sous les code/s NSF 200p, 240s, est enregistré pour une durée de 5 ans, par arrêté du 8/12/2017 et publié au JO le 21/12/2017.